

CCAS
ROULLET
Saint-Estèphe

PASS'
LOISIRS
2026

*Soutenir
vos loisirs,
partager des moments,
profiter
ensemble !*



**FAVORISER L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS
SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS POUR TOUS !**



COMMUNE DE
ROULLET
SAINT-ESTÈPHE

CCAS
Centre Communal
d'Action Sociale

PASS' LOISIRS

Dans le cadre de la politique sportive et de la politique santé menée sur le territoire de Rouillet Saint-Estèphe et afin de favoriser la pratique d'une activité sportive ou culturelle, le CCAS propose aux familles une aide subventionnée pour la culture.

L'objectif du CCAS est de favoriser et d'encourager les enfants à pratiquer une activité sportive ou culturelle, rencontrer les autres, tout en s'épanouissant.



LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- ✓ Résider sur la commune au moment de la demande
- ✓ Avoir moins de 18 ans
- ✓ Justifier d'une ressource et d'une composition familiale de son foyer



LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

Les activités éligibles à cette aide à hauteur d'une activité par an et par personne, dans le respect du barème fixé et du montant plafond sont :

- Les activités sportives affiliées à une fédération
- Les activités culturelles ou artistiques affiliées à une structure associative ou publique
- Les enseignements artistiques ou des cours auprès d'un professionnel indépendant (école de musique, chant, théâtre, danse, arts plastiques...)



LE BARÈME

Le barème est basé sur le quotient familial CAF.

L'aide sera proposée et calculée sous forme de pourcentage dégressif. Si la personne ne bénéficie pas de la CAF, le quotient familial sera calculé par le CCAS.

Quotient familial	Participation CCAS	Participation famille	Plafond de l'aide
Entre 0 et 500 €	80 %	20 %	120 €
Entre 501 et 900 €	50 %	50 %	100 €
Entre 901 et 1 000 €	30 %	70 %	80 €



LE VERSEMENT DE L'AIDE

- 1 Retirer le formulaire au CCAS ou le télécharger sur le site de la commune.
- 2 Déposer le dossier complet au CCAS avec les pièces justificatives demandées.

*Soutenir vos loisirs,
partager des moments,
profiter ensemble !*



LES JUSTIFICATIFS

Un dossier ne sera étudié que s'il est complet.

L'aide est instruite par l'agent du CCAS. L'aide Pass'Loisirs accordée par le CCAS ne fera après déduction des autres aides potentielles connues auxquelles le bénéficiaire peut prétendre au moment de l'inscription auprès de l'association concernée comme le Pass'sport ou une réduction spécifique mise en place par l'association.



COMMUNE DE
**ROUILLET
SAINT-ESTÈPHE**

CCAS
Centre Communal
d'Action Sociale





Pass' Loisirs

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Ce formulaire est à remplir si vous souhaitez potentiellement bénéficier de l'aide à l'adhésion sportive et culturelle.

Pour que votre demande soit traitée, vous devez absolument fournir toutes les pièces justificatives qui sont demandées.

Seules les familles qui rentrent dans les tranches du barème pourront prétendre à cette aide (voir règlement).

Pour tous renseignements : rpommier@roulletstephe.fr
ou par téléphone au 05 45 66 67 63.



Rappel des conditions : résider à Roulet St Estèphe /
Avoir moins de 18 ans / Quotient familial en dessous de 1000 €



Je soussigné(e) :

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :



Atteste que l'enfant :

Nom, Prénom : Né le :

Domicilié(e) :

Sera inscrit au titre de l'année :

Nom et adresse de l'association :

.....

Activité choisie :

Coût annuel de l'activité :



Engagement :

J'ai pris connaissance des modalités d'attribution du « Pass'Loisirs ».

Je remplis toutes les conditions pour en bénéficier.

Je m'engage à participer à l'activité de l'association pendant l'ensemble de la période.

Date : Signature :



Le dossier devra obligatoirement comprendre :

- ☐ Le formulaire de demande d'aide Pass'Loisirs complété
- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Livret de famille
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

- ☐ Attestation CAF justifiant le quotient familial ou calcul avec l'avis d'imposition
- ☐ Justificatif de l'association ou de coût annuel de l'activité
- ☐ RIB de l'association



COMMUNE DE
**ROULET
SAINT-ESTÈPHE**

CCAS

Centre Communal
d'Action Sociale

